



Carol Masip **TRADUCTIONS**
TRANSLATIONS

LA COMMUNICATION SIMPLIFIÉE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – TRAVAUX DE TRADUCTION (6 pages)

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre d'une part:

Carol Masip, propriétaire et représentante de l'entreprise Carol Masip Traductions, dont le siège social est situé 9 Hameau de Falgaret, 11140 Montfort sur Boulzane (France), titulaire du numéro SIREN : (inscription en cours) – TVA Intracommunautaire : (inscription en cours), ci-après dénommée « le Traducteur »,

et d'autre part

les clients souhaitant confier des traductions à Carol Masip ou recourir à ses services et dénommé ci-après « le Client ».

Le fait de passer commande implique l'acceptation des conditions générales de vente par les clients.

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES – OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestation de services à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir sur les présentes conditions générales de prestation de services.

L'exécution de toute prestation par le Traducteur implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Traducteur, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Traducteur ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de prestation de services, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. PASSATION DES COMMANDES / DEVIS

Chaque commande du Client est généralement précédée d'un devis gratuit, établi par le Traducteur, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par le Traducteur au Client, par courrier électronique ou courrier postal, précise notamment :

- Le nombre de pages ou de mots soumis à traduction ;
- La langue de traduction ;
- Les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit au temps passé, soit encore sur la base du tarif du Traducteur en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) ou au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (ou tout autre outil convenu d'un commun accord), à la ligne ou à la page ;
- Le délai de livraison de la prestation de traduction ;
- Le format des documents à traduire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré ;
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par le Traducteur.



Carol Masip TRADUCTIONS
TRANSLATIONS

LA COMMUNICATION SIMPLIFIÉE

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au Traducteur le devis sans aucune modification, soit par courrier postal signé avec la mention « *bon pour accord* » lorsque le devis lui a été adressé par courrier postal, soit par courrier électronique avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, le Traducteur se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans le délai indiqué sur le devis ou à défaut dans un délai de 1 (un) moi à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier est réputé caduc.

Le Traducteur se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client, et ce, notamment dans les cas suivants :

- a. La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par le Traducteur. Dans ce cas, le Traducteur se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire à traiter constaté ou demandé ;
- b. L'absence de documents lors de l'établissement du devis (si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu à traiter).

À défaut d'accord exprès du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le Traducteur se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais exposés pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers exprès, etc.) sont à la charge du Client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion du Traducteur, et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'a été adressé au Client par le Traducteur, les commandes sont passées par simple échange de courriers électroniques et les prestations de traduction sont facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par le Traducteur ou à tout autre tarif convenu entre ce dernier et le Client dans l'échange de courriers électroniques. Toute validation par le Client du délai communiqué par le Traducteur vaut commande.

3. PREUVE

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

4. PRIX ET TARIFS

Les prix et tarifs renseignés sur le site web du Traducteur sont exempts de tout engagement et sont exprimés en euros, sauf stipulation expresse contraire.

Les prix seront calculés en fonction du document et selon le nombre de mots du texte source et calculé dans Word.

Dans le cas où le Traducteur travaille depuis un document papier (ex. photocopie ou document scanné), le nombre de mots sera estimée et indiqué dans le devis, mais la traduction sera facturée selon le nombre de mots dans le texte cible.

Un forfait minimum s'applique aux documents/fichiers de moins de 300 mots.

Les tarifs pourront notamment changer en fonction du niveau de difficulté, de l'urgence ou du format. Les prestations du Traducteur sont en franchise de la TVA selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.



Carol Masip **TRADUCTIONS**
TRANSLATIONS

LA COMMUNICATION SIMPLIFIÉE

4. ACOMPTE

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse 1 000 (mille) euros peut être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage est précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commence qu'après encaissement de l'acompte.

5. DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par le Traducteur de l'intégralité des documents objet de la prestation de traduction, le délai de livraison, donné à titre indicatif et mentionné sur le devis n'est applicable qu'à condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 1 (un) jour ouvré à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail du Traducteur.

6. OBLIGATIONS DU TRADUCTEUR

Le Traducteur s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). Le Traducteur décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

Le Traducteur s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). Le Traducteur décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

7. QUALITE DE LA TRADUCTION ET DESTINATION.

La traduction reflètera fidèlement le sens du document original et ne sera pas soumise à une quelconque adaptation, réécriture ou correction, à l'exception des erreurs de typographie et des non-sens. Le Traducteur n'a pas l'obligation de signaler au Client ni de corriger des erreurs constatées dans le matériel remis par le Client et ne peut pas être tenu responsable pour tout préjudice qui pourrait en résulter.

La traduction, en aucun cas, ne peut se substituer à la rédaction. Si le Client souhaite utiliser une traduction pour une fin spécifique, telle que la publicité, il doit obtenir de la part du Traducteur, la confirmation que la traduction fournie convienne à la destination prévue, et le Client seul en assumera toute responsabilité.

Le Traducteur ne saura être tenu pour responsable de toute modification apportée au document par le Client ou par un tiers une fois le projet achevé et la livraison effectuée.

Toute relecture ou modification faite sur la demande du Client (telle qu'un ajout de texte en raison de préférences stylistiques, de mise en page ou de vocabulaire) et qui ne vise pas à améliorer la précision de la traduction pourront engendrer des frais supplémentaires sur le montant du devis.

8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Traducteur l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à leur compréhension et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Traducteur, celui-ci ne peut être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

9. CONTESTATIONS

Le Client dispose d'un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation en retournant – une fois surlignés



Carol Masip **TRADUCTIONS**
TRANSLATIONS

LA COMMUNICATION SIMPLIFIÉE

et commentés les passages qui lui semblent problématiques - le document au Traducteur, qui, s'il estime qu'une réclamation est justifiée, fera tout son possible pour donner satisfaction au Client auteur de la réclamation en effectuant gratuitement les corrections dues.

Le point 9.1 des présentes conditions générales de vente explique en quoi peut consister une traduction défectueuse. Les éventuelles erreurs présentes dans la traduction devront être indiquées et fondées.

Le Traducteur ne sera pas tenue responsable des erreurs commises en raison d'une rédaction ambiguë ou défectueuse du texte source. L'ambiguïté du texte original libère le Traducteur de toute responsabilité. Le Client sera tenu responsable de toute faille due aux erreurs présentes dans sa propre terminologie. Le droit à la correction et à la révision expire 10 jours après la livraison de la commande.

9.1. Erreurs dans la traduction

Les différents points énoncés ci-après peuvent constituer des erreurs dans la traduction :

Erreurs grammaticales et fautes d'orthographe.

Parties non traduites.

Traductions pour lesquelles le sens est complètement erroné.

Les points énoncés ci-dessous ne sont pas considérés comme des erreurs de traduction :

Questions de style et de goût.

Erreurs dues à des ambiguïtés dans le texte original.

Différence dans la terminologie utilisée (à moins que le client ait fourni une liste ou des informations particulières à ce sujet).

10. CONFIDENTIALITÉ

Le Traducteur s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande écrite.

La responsabilité du Traducteur ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, le Traducteur des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

11. FORMAT

La traduction est livrée par courrier électronique au format Word. Sur demande, elle peut être livrée en tirage papier adressé par courrier postal. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

12. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Traducteur se limite uniquement au montant de la facture concernée. En aucun cas, le Traducteur ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne pouvant, en principe, entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité du Traducteur ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dû notamment à un cas de force majeure, ou à un éventuel problème d'acheminement.

Le Traducteur utilise des programmes antivirus et pare-feu pour se protéger des attaques informatiques, mais il n'est pas responsable des dommages causés par la contamination éventuelle du matériel informatique de son Client par des virus, des vers informatiques, des chevaux de Troie, des logiciels espions, etc. Le Client a l'obligation de vérifier que les données ne contiennent aucun virus ni code malicieux avant de les envoyer au Traducteur. De même, il s'engage à vérifier que les données qu'il reçoit du Traducteur sont saines avant de les utiliser. En cas d'infection de ses fichiers, le Traducteur se réserve le droit d'annuler partiellement ou totalement la commande. Le Traducteur ne sera en aucun cas tenue responsable de l'utilisation du produit.



Carol Masip **TRADUCTIONS**
TRADUCTIONS

LA COMMUNICATION SIMPLIFIÉE

13. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, le Traducteur se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client. Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, le Traducteur doit recevoir l'épreuve d'imprimerie pour relecture. Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

14. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour toute commande passée par un particulier, le règlement des prestations se fait à la commande par chèque, virement ou PayPal. Une fois le règlement réalisé, aucune annulation ne sera acceptée, et aucun remboursement ne sera réalisé en cas d'annulation de commande. Les travaux de traduction ne seront commencés qu'une fois le règlement reçu.

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net, sans escompte et sont payables à 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change et bancaires donnent lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

La traduction reste la propriété du traducteur jusqu'au paiement complet.

Il convient de préciser s'agissant des seuls clients professionnels, qu'en cas de retard de paiement, les commandes en cours sont interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client est redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, d'intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, appliqué au montant de la facture considérée, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de soumettre un document pour traduction au Traducteur, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

À défaut, le Traducteur ne peut en aucune façon être tenu responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à violer le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le Client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction produite par le Traducteur constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et le Traducteur. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, le Traducteur se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément à l'article L.132-11 du Code de la propriété intellectuelle.

16. CONTENU ILLÉGAL

Pour toute demande de traduction, le Client s'assurera que le contenu du texte ou document confié au Traducteur ne soit pas de nature illégale ou diffamatoire. Le Client tiendra le Traducteur indemne et à couvert des réclamations, poursuites judiciaires, frais et pénalités résultant de la publication de tout texte ou document illégal ou diffamatoire par le Client ou pour son compte.

17. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Traducteur, le travail déjà effectué est facturé au Client à hauteur de 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à hauteur de 50 % (cinquante pour cent).

CAROL MASIP - 9 Hameau de Falgaret, 11140 Montfort sur Boulzane (France) - Code APE : 7430 Z (Traduction)

www.carolmasiptraductions.com - cmasiptraductions@gmail.com +33 (0)6 30 62 08 65

N° SIREN : 828 394 296 Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)



Carol Masip **TRADUCTIONS**
TRANSLATIONS

LA COMMUNICATION SIMPLIFIÉE

18. FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable du non-respect de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions où le non-respect déroulera d'un cas de force majeure ou de situation exceptionnelle impossible à prévoir lors de la conclusion du contrat.

19. RÈGLEMENT AMIABLE

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit et avant toute action en justice, à se soumettre à une tentative de conciliation.

Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir. Pour tout type de conflit ou problème relatif aux obligations contractuelles découlant d'un contrat de prestation de services conclu entre le Traducteur et le Client résident de l'Union Européenne, le Client peut exercer son droit de règlement extrajudiciaire des litiges sur: <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

La déposition d'une réclamation ne peut en aucun cas exempter le Client de ses obligations de paiement.

20. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et doivent être interprétées conformément à celui-ci. À défaut de règlement amiable conformément à l'article 15 ci-dessus, les parties font attribution de compétence exclusive aux tribunaux français pour régler tout litige portant sur la prestation de service et les présentes conditions générales.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Carcassonne, dont dépend le siège social du Traducteur.

21. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le Traducteur se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente. De même, elle s'engage à ce que le client ait toujours accès aux conditions générales de vente mises à jour en les publiant sur son site web.

Toute nouvelle version des conditions générales de vente annule celles rédigées antérieurement.